



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

## Cent quatre-vingt-troisième session

183 EX/DR.1<sup>1</sup>  
PARIS, le 12 novembre 2009  
Original anglais

### Point 11 Mandat proposé du Comité spécial (.... membres)<sup>2</sup>

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant ses décisions antérieures concernant le mandat du Comité spécial,
2. Décide que :
  - (a) le Comité spécial sera composé de 18 membres, soit trois pour chaque groupe électoral ;
  - (b) compte tenu de l'alinéa (i) de la recommandation R.19 figurant dans la résolution 33 C/92 concernant le rapport du Groupe de travail ad hoc sur les relations entre les trois organes de l'UNESCO, approuvée par la Conférence générale à sa 33<sup>e</sup> session et appliquée comme il convenait (179 EX/Déc., 18 et 35 C/Rés., 100), le Comité spécial (SP) devrait continuer de se réunir uniquement en fonction des besoins et pour le temps nécessaire à l'exécution des tâches demandées par le Conseil exécutif ;
  - (c) compte tenu de la décision 174 EX/20, le Président du Conseil exécutif est autorisé, en consultation avec le Président du Comité spécial, à recenser les points qui relèvent du mandat du Comité spécial pour examen lors de sessions futures ;
3. Décide aussi de renvoyer au Comité spécial, pour examen et rapport :
  - (a) les questions concernant le fonctionnement du Secrétariat, en particulier celles ayant trait aux systèmes et mécanismes d'évaluation, de contrôle interne, de supervision et d'obligation redditionnelle ;
  - (b) les relations avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies et l'examen des rapports établis par le Corps commun d'inspection qui ne sont pas renvoyés aux commissions du Conseil exécutif ;
  - (c) les méthodes de travail de la Conférence générale et du Conseil exécutif, y compris celles de leurs commissions et comités ;
  - (d) toute autre question dont le Conseil exécutif pourrait le saisir.

<sup>1</sup> L'historique de ce Comité est joint au présent projet de décision pour l'information des membres du Conseil.

<sup>2</sup> Pendant la période 2008-2009, le Comité comptait 18 membres.

Partie B

## COMITÉ SPÉCIAL

### I. HISTORIQUE

1. À plusieurs reprises dans le passé et plus particulièrement à partir de 1956, le Conseil exécutif a abordé, soit de sa propre initiative, soit à la demande de la Conférence générale, l'examen des questions concernant ses attributions et ses méthodes de travail ou celles des deux autres organes de l'UNESCO : la Conférence générale et le Secrétariat. En ces diverses occasions, le Conseil a jugé utile de charger un organe subsidiaire de procéder à l'étude initiale de ces questions et de rédiger les rapports qui lui serviraient de base de discussion.
2. Le *Comité ad hoc* a été institué pour la première fois en 1956 et il a terminé ses travaux l'année suivante, lors de la 48<sup>e</sup> session du Conseil exécutif.
3. Lors de la 57<sup>e</sup> session, à la suite des réunions du Bureau des 19 et 20 septembre 1960, le Président du Conseil exécutif a adressé aux membres, le 27 septembre 1960, une lettre suggérant que le Conseil procède à un examen général des rapports entre les principaux organes de l'UNESCO : la Conférence générale, le Conseil exécutif et le Secrétariat.
4. Le Conseil, après avoir examiné cette lettre (57 EX/23) ainsi qu'un projet de résolution présenté par le Président, a adopté (pour renvoi à la 58<sup>e</sup> session) la résolution 57 EX/12.2 portant sur « *l'examen par le Conseil exécutif des responsabilités constitutionnelles de l'Organisation ainsi que des relations entre la Conférence générale, le Conseil exécutif et le Secrétariat* » (document 57 EX/23) et a *décidé* de constituer un groupe de travail chargé d'étudier cette question et autres questions connexes, et de prendre des mesures pratiques nécessaires afin de permettre au Conseil exécutif de soumettre des recommandations précises à la Conférence générale lors de sa 12<sup>e</sup> session (57 EX/SR.13, 18).
5. À sa 58<sup>e</sup> session (décembre 1960), le Conseil exécutif, sur la base de la résolution susmentionnée, a décidé de constituer un *groupe de travail ad hoc* chargé d'examiner les responsabilités constitutionnelles de l'Organisation ainsi que les relations entre la Conférence générale, le Conseil exécutif et le Secrétariat (58 EX/Déc., 5).

6. Depuis 1960, un Comité a, sans interruption, mais sous des appellations diverses, été institué par le Conseil (Groupe de travail *ad hoc*, Comité spécial des méthodes de travail de l'Organisation, Comité spécial, etc.).
7. Jusqu'en 1966, ce Comité a été principalement chargé de passer en revue le fonctionnement et les méthodes de travail des organes de l'UNESCO et de proposer des améliorations pour leur permettre de mieux s'acquitter de leurs fonctions et responsabilités. Il a également effectué des études préliminaires pour permettre au Conseil de présenter des recommandations à la Conférence générale sur des sujets connexes, par exemple les élections au Conseil exécutif.
8. Cependant, c'est en 1967 que le Comité *ad hoc*, tenant compte de la complexité et de l'alourdissement progressifs de la charge de travail incombant au Conseil — charge qui, de toute évidence, ne pouvait manquer de s'accroître dans l'avenir — est arrivé à la conclusion qu'il devenait indispensable que le Conseil envisage certains changements dans ses méthodes de travail et que ces changements de méthode devraient comprendre des mesures visant à déléguer non des responsabilités, mais certaines tâches préparatoires (77 EX/Ad Hoc/17 et 77 EX/2, annexe I, paragraphes 68 à 70).
9. L'opinion générale des membres du Comité étant que, pour alléger le travail du Conseil, il ne fallait pas se contenter d'une délégation aux commissions permanentes, l'idée maîtresse qui s'est dégagée était qu'il fallait créer, à titre expérimental, un organe subsidiaire relativement restreint, comprenant entre 12 et 15 membres (document 77 EX/2, paragraphes 44 à 54).
10. Sur la base du rapport du Comité (77 EX/2), le Conseil a décidé, à sa 77<sup>e</sup> session (octobre - novembre 1967) de créer, à titre expérimental, un Comité spécial, avec le mandat ci-après (77 EX/Déc., 3.1 III-6-b, 7 et 8) :

« 6. (...)

b) ...

- i) étudier en profondeur les questions importantes concernant l'exécution du programme qui se dégagent des rapports périodiques du Directeur général et d'autres rapports analogues pertinents sur les activités passées, notamment des rapports d'inspection émanant de l'UNESCO ou de l'Organisation des Nations Unies, dans la mesure où ces documents concernent l'UNESCO, des rapports d'évaluation, des rapports finals sur les projets du PNUD exécutés par l'UNESCO, des rapports sur les décisions prises dans le cadre du système des Nations Unies et qui touchent à l'exécution du programme de l'UNESCO sans cependant appeler une action rapide de la part du Conseil exécutif, étant entendu que les résultats de l'examen poussé que le Conseil pourra consacrer à l'exécution du programme grâce à cette étude préparatoire devront être communiqués à la Conférence générale dans le cadre des observations qu'il formulera sur les rapports du Directeur général et que son Président présente à la Conférence générale ;

- ii) effectuer toutes études concernant les méthodes de travail de l'Organisation, qui étaient faites jusqu'à présent par les soins du Comité spécial (Comité *ad hoc*) et qui pourraient se révéler nécessaires dans l'avenir ;
  - iii) entreprendre des travaux préparatoires au sujet des dispositions à prendre pour les sessions de la Conférence générale ;
  - iv) faire rapport au Conseil exécutif sur ses travaux, définis ci-dessus ;
7. *Décide* que le nouveau Comité spécial ainsi établi aura la même composition que le Comité spécial chargé d'étudier les méthodes de travail de l'Organisation (Comité *ad hoc*)<sup>1</sup> créé lors de la 75<sup>e</sup> session ;
  8. *Décide* en outre de confier au Comité, pour 1968, le mandat défini au paragraphe 6 b) (ii) et (iii) ci-dessus, étant entendu que ce Comité, tel qu'il sera constitué par le Conseil en 1969-1970, assumerait dès 1969 la totalité des fonctions visées au paragraphe 6 b). »
11. Ainsi qu'on le constatera, dans le mandat défini ci-dessus figuraient diverses annotations importantes dans les méthodes de travail du Conseil, parmi lesquelles l'étude en profondeur du Rapport annuel du Directeur général sur l'activité de l'Organisation et l'examen des rapports d'inspection émanant de l'UNESCO ou des Nations Unies.
  12. Les diverses études entreprises par les comités précédents ont été, certes, fructueuses et les mesures prises ou recommandées en conséquence par le Conseil ont démontré combien utiles furent leurs travaux.
  13. Cependant, on peut considérer que c'est de la 77<sup>e</sup> session (octobre-novembre 1967) que date la création du Comité spécial, organe de réflexion et d'étude, tel qu'il subsiste encore aujourd'hui.
  14. En effet, la Conférence générale, lors de sa 15<sup>e</sup> session, a souscrit aux propositions formulées par le Comité *ad hoc* et approuvées par le Conseil à sa 77<sup>e</sup> session (15 C/Rés., 33.3) et le Conseil exécutif, tenant compte également de la décision 77 EX/3.1 III, a créé lors de sa 81<sup>e</sup> session un *Comité spécial* de 16 membres (81 EX/Déc., 6-1). À sa 82<sup>e</sup> session (82 EX/Déc., 3.1), il approuvait le mandat de ce Comité.
  15. Depuis lors, le Comité spécial a été constitué en même temps que les autres organes subsidiaires du Conseil, à la 1<sup>re</sup> session de ce dernier tenue après la clôture de la Conférence générale. Enfin, à la 96<sup>e</sup> session du Conseil (novembre 1974), le Comité spécial devint comité permanent du Conseil et son Président membre du Bureau du Conseil (96 EX/Déc., 4 – Amendements au Règlement intérieur du Conseil).
  16. À sa 123<sup>e</sup> session (novembre 1985), le Conseil exécutif a décidé que le Comité spécial serait composé de 18 membres, soit trois pour chaque groupe électoral, et devrait continuer à se réunir immédiatement avant chaque session ordinaire du Conseil exécutif (123 EX/Déc., 7.1).

---

1. 13 membres.

17. Le Conseil, lors de sa 173<sup>e</sup> session (octobre 2005), après avoir constitué son Comité spécial, a décidé que ce dernier devrait se réunir uniquement en fonction des besoins et pour l'exécution des tâches demandées par le Conseil exécutif (173 EX/Déc., 11).
18. Le Conseil, lors de sa 178<sup>e</sup> session (novembre 2007), après avoir constitué son Comité spécial, a décidé d'autoriser le Président du Conseil exécutif, en consultation avec le Président du Comité spécial, à recenser les points qui relèvent du mandat du Comité spécial pour examen lors de sessions futures, et lui a confié le mandat ci-après (178 EX/Déc., 11) :

« Le Conseil exécutif,

1. *Rappelant* ses décisions antérieures concernant le mandat du Comité spécial,
2. *Décide* que :
  - (a) le Comité spécial sera composé de 18 membres, soit trois pour chaque groupe électoral ;
  - (b) compte tenu de l'alinéa (i) de la recommandation R.19 figurant dans la résolution 33 C/92 concernant le rapport du Groupe de travail ad hoc sur les relations entre les trois organes de l'UNESCO, approuvée par la Conférence générale à sa 33<sup>e</sup> session, le Comité spécial (SP) devrait se réunir uniquement en fonction des besoins et pour le temps nécessaire à l'exécution des tâches demandées par le Conseil exécutif ;
  - (c) compte tenu de la décision 174 EX/20, le Président du Conseil exécutif est autorisé, en consultation avec le Président du Comité spécial, à recenser les points qui relèvent du mandat du Comité spécial pour examen lors de sessions futures ;
3. *Décide aussi* de renvoyer au Comité spécial, pour examen et rapport :
  - (a) la structure et la forme du rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation, établi en application du paragraphe 3 (b) de l'article VI de l'Acte constitutif ;
  - (b) les questions concernant le fonctionnement du Secrétariat, en particulier celles ayant trait aux systèmes et mécanismes d'évaluation, de contrôle interne, de supervision et d'obligation redditionnelle ;
  - (c) les relations avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies et l'examen des rapports établis par le Corps commun d'inspection qui ne sont pas renvoyés aux commissions du Conseil exécutif ;
  - (d) les méthodes de travail de la Conférence générale et du Conseil exécutif, y compris celles de leurs commissions et comités ;
  - (e) toute autre question dont le Conseil exécutif pourrait le saisir. »
19. On trouvera ci-après la liste des comités (spéciaux ou *ad hoc*) établis depuis 1957 ainsi que des études entreprises par eux :

## II. LISTE DES COMITÉS SPÉCIAUX ET ÉTUDES ENTREPRISES PAR EUX DEPUIS 1957<sup>1</sup>

	Rapports	Décisions
<b>1957 : COMITÉ AD HOC</b> (10 membres; Président : M. Akira Matsui (Japon))		46 EX/Déc., 2
I. Révision du Règlement intérieur du Conseil	47 EX/2 et Add.	47 EX/Déc., 4.1
II. Organisation et méthodes de travail du Conseil	47 EX/2 48 EX/30	47 EX/Déc., 4.1 48 EX/Déc., 5.2
— Commissions et organes subsidiaires		
— Vice-Présidents et Bureau		
— Suppléants et conseillers		
— Ordre de préséance		
— Missions et représentation du Conseil par le Président et par d'autres membres du Conseil		
— Procédure pour les séances privées		
— Périodicité des sessions		
— Documentation :		
— communication au Conseil des plans de travail du Secrétariat		
— périodicité des rapports du Directeur général		
— présentation des documents du Secrétariat		
— Conduite des débats (examen du Projet de programme et de budget)		
— Délégation des pouvoirs du Conseil à des organes restreints		
III. Fonctions consultatives du Conseil en matière de nomination aux postes du Secrétariat et procédure à suivre par le Conseil dans l'accomplissement de ces fonctions	47 EX/2 48 EX/30	47 EX/Déc., 4.1 48 EX/Déc., 5.2

1. Liste des études en profondeur effectuées par le Comité spécial depuis 1969 : 124 EX/SP/INF.1 et 129 EX/SP/INF.1.

	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
<b>1961-1962 : GROUPE DE TRAVAIL AD HOC</b> <i>(chargé d'examiner les responsabilités constitutionnelles de l'Organisation ainsi que les relations entre la Conférence générale, le Conseil exécutif et le Secrétariat)</i> <i>(12 membres ; Président : Sir Ben Bowen Thomas (Royaume-Uni))</i>		<b>57 EX/Déc., 12.2</b> 58 EX/Déc., 5
I. Conférence générale	61 EX/2 (rapport final)	61 EX/Déc., 5.1
— Fréquence des sessions		
— Calendrier biennal (préparation et examen Programme et budget)		
— Suggestions concernant les programmes futurs		
— Forme et contenu du Projet de programme et de budget : plans de travail		
— Association à l'élaboration des programmes de conseillers professionnellement les plus qualifiés		
— Frais de voyage des délégués		
— Limitation du temps de parole		
— Organe chargé de donner suite aux projets de résolution		
— Documents		
— Autres mesures visant à alléger la tâche de la Conférence générale		
II. Conseil exécutif	61 EX/2	61 EX/Déc., 5.2
— Nombre des membres		
— Composition		
— Fréquence des sessions		
— Organes subsidiaires (commissions)		
— Rapports du Directeur général sur l'activité de l'Organisation		
— Questions financières :		
— virements de crédits		
— rapports intérimaires sur l'état des dépenses		
— organisations non gouvernementales : utilisation des subventions		
— Modifications au Règlement intérieur		
— Durée des interventions		
— Observations et recommandations sur le Projet de programme et de budget		
— Forme et contenu des documents du Conseil		
— Association aux travaux du Conseil de personnalités n'en faisant pas partie		
— Procédure en matière de consultations concernant les nominations à des postes du Secrétariat		

	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
<b>1963-1964 : COMITÉ SPÉCIAL</b> <i>(chargé d'examiner les fonctions et les responsabilités respectives des organes de l'UNESCO — Comité ad hoc)</i> <i>(10 membres ; Président : M. Rodolfo Barón Castro (El Salvador))</i>		<b>65 EX/Déc., 5.1</b>
I. Conférence générale	67 EX/9 (rapport final)	67 EX/Déc., 3.6
— Souveraineté de la Conférence générale		
— Droit des délégations		
— Périodicité des sessions		
— Traitement des projets de résolution		
— Article 78 du Règlement intérieur		
— Méthode à suivre en ce qui concerne les questions administratives		
— Frais de voyage des délégués		
— Limitation du temps de parole		
II. Conseil exécutif	67 EX/9	67 EX/Déc., 3.6
— Composition		
— Rapports du Directeur général		
— Consultations au sujet de :		
— nominations à des postes du Secrétariat		
— la structure du Secrétariat		
— Fonctions relatives au Projet de programme et de budget		
III. Projet de programme et de budget	67 EX/9	67 EX/Déc., 3.6
— Présentation du Projet de programme et de budget (distinction entre « activités continues » et « activités nouvelles »)		
— Examen		
— Définition statutaire du programme continu de l'UNESCO		
— Modification de l'ordre de priorité des débats		
— Normes et calendrier pour la préparation du Programme et budget		
— Calendrier pour la préparation du Programme et budget pendant la période biennale 1965-1966		
IV. Surcharge de l'appareil administratif (des trois organes de l'UNESCO)	67 EX/9	67 EX/Déc., 3.6



	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
<b>1965-1966 : COMITÉ SPÉCIAL</b> <i>(sur les méthodes de travail de l'Organisation — Comité ad hoc)</i> <i>(13 membres ; Président : M. Hilding Eek (Suède))</i>		<b>70 EX/Déc., 6</b>
I. Conférence générale	71 EX/12 72 EX/10	71 EX/Déc., 5.1 72 EX/Déc., 6.1
Généralités		
— Débat général		
— Commission du programme (sous-commissions)		
— Traitement des projets de résolution :		
— à la Conférence générale		
— à la Commission du programme		
— Planification à long terme		
— Propositions relatives aux programmes futurs		
— Frais de voyage des délégués		
Quatorzième session	71 EX/12 72 EX/10	71 EX/Déc., 5.1 72 EX/Déc., 6.1
— Organisation des travaux :		
— Commission du programme : méthodes de travail		
— élaboration de l'ordre du jour		
— plafond budgétaire		
— horaire des séances		
— article 78 du Règlement intérieur		
— rôle du Comité des rapports		
II. Projet de programme et de budget	71 EX/12 72 EX/10	71 EX/Déc., 5.1 72 EX/Déc., 6.1
— Présentation du document 14 C/5		
— Calendrier pour la préparation du document 15 C/5		
III. Conseil exécutif	72 EX/10	72 EX/Déc., 6.1
— Composition		
— Sessions		
IV. Autres questions	72 EX/10	
— Commissions nationales		
— Délégations permanentes		

	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
<b>1967-1968 : COMITÉ SPÉCIAL</b> <i>(chargé d'étudier les méthodes de travail de l'Organisation — Comité ad hoc)</i> <i>(13 membres ; Président : Dame Mary Guillian Smieton (Royaume-Uni))</i>		<b>75 EX/Déc., 6.1</b>
I. Conférence générale	76 EX/2 77 EX/2 77 EX/Ad Hoc/10 78 EX/2	76 EX/Déc., 3.1 77 EX/Déc., 3.1 78 EX/Déc., 3.1, 6.2
Généralités		
— Durée, périodicité et époque des futures sessions		
— Méthodes de travail de la Commission administrative		
— Comptes rendus des séances de commissions et comités		
— Comité des rapports		
— Présentation et examen du C/5		
Quinzième session	76 EX/2 et Add. 78 EX/2	76 EX/Déc., 3.1 76 EX/Déc., 6.2
— Questionnaire aux États membres		
— Débat général		
— Commission du programme :		
— méthodes de travail		
— examen du C/5		
— discussion du programme futur		
II. Conseil exécutif	77 EX/2 78 EX/2 et Add.	77 EX/Déc., 3.1 78 EX/Déc., 3.1
— Fonctions et responsabilités du Conseil :		
— délégation de certaines tâches		
— organes subsidiaires		
— fonctionnement des commissions		
— Composition :		
— nombre de membres		
— durée du mandat des membres		
— groupes électoraux		
— projets d'amendements (Acte constitutif, Règlement intérieur, Règlement sur élections au scrutin secret)		
— modalités de vote à la Conférence générale pour les élections au Conseil exécutif		

	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
III. Planification à long terme des activités de l'Organisation	78 EX/2	78 EX/Déc., 3.1-III
IV. Proposition concernant la création d'un conseil consultatif	78 EX/2	78 EX/Déc., 3.2
V. Rapport du Directeur général	77 EX/2	77 EX/Déc., 3.1-II, III-6
— Périodicité		
— Structure et contenu		
— Méthode de discussion par le Conseil		
— Commentaires du Conseil à l'intention de la Conférence générale		
— Examen en profondeur		
<b>1969-1970 : COMITÉ SPÉCIAL</b>		<b>81 EX/Déc., 6</b>
<i>(16 membres ; Président : M. Fûad Sarrîf (Liban))</i>		<i>82 EX/Déc., 3.1</i>
I. Conférence générale	84 EX/2	84 EX/Déc., 3.1 84 EX/Déc., 6.2
Organisation des travaux de la 16 <sup>e</sup> session :		
— Procédure d'examen de l'esquisse de plan à long terme		
— Commission du programme :		
— procédure d'examen du Projet de programme et de budget et du programme futur		
— recommandations du Conseil exécutif sur le document C/5		
— procédure à suivre pour les projets de résolution		
— comité des résolutions		
— examen du rapport sexennal sur l'activité des ONG		
— nombre des sous-commissions		
— évaluation des activités de la Commission		
— Commission administrative		
— Débat de politique générale		
— Observations du Conseil exécutif sur les rapports du Directeur général		
— Documentation		
— Questions de procédure et d'organisation		
— Durée de la session ; projet de calendrier des travaux		
— Calendrier pour la préparation du document 17 C/5		

	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
II. Conseil exécutif	83 EX/2	83 EX/Déc., 3.1
— Mode d'élection et durée du mandat des membres du Conseil exécutif		
— Méthodes de travail de la Commission financière et administrative		
III. Rapports du Directeur général sur l'activité de l'Organisation	82 EX/3 84 EX/2 84 EX/4	82 EX/Déc., 4.1.1, 4.1.2 84 EX/Déc., 3.1, 4.1.1, 4.1.2
Rapports imprimés		
— Rapport imprimé pour 1968 : étude en profondeur des questions importantes		
— Rapport imprimé pour 1969 : étude en profondeur des questions importantes		
— Étude de l'opportunité de maintenir la pratique actuelle concernant la préparation du <i>rapport intérimaire</i> du Directeur général sur l'activité de l'Organisation pendant le premier semestre de la deuxième année de l'exercice biennal		
<b>1971-1972 : COMITÉ SPÉCIAL</b> <i>(16 membres ; Président : M. Alberto Wagner de Reyna (Pérou))</i>		<b>86 EX/Déc., 5</b> <i>87 EX/Déc., 3.2</i>
I. Fonctions, attributions et méthodes de travail des organes de l'UNESCO	88 EX/2 89 EX/2	88 EX/Déc., 3.1-III 89 EX/Déc., 3.1-III
II. Conférence générale		
— Procédure concernant l'invitation d'organisations internationales non gouvernementales de catégorie « C » aux sessions de la Conférence générale	88 EX/2	88 EX/Déc., 3.1-V
— Organisation des travaux de la 17 <sup>e</sup> session :	89 EX/2	89 EX/Déc., 3.1 89 EX/Déc., 6.2
— recommandations du Conseil exécutif sur l'esquisse de Plan à moyen terme (17 C/4) et sur le Programme et budget pour 1973-1974 (17 C/5)		
— débat de politique générale		
— vote du plafond budgétaire		
— examen du programme par les commissions (création de cinq commissions du programme)		

	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
III. Conseil exécutif		
— Modalités d'élection et durée du mandat des membres du Conseil exécutif	88 EX/2	88 EX/Déc., 3.1-II
IV. Présentation de rapports par les États membres et modalités d'examen de ces rapports par l'Organisation	88 EX/2	88 EX/Déc., 3.1-IV
V. Élaboration de directives concernant la forme et le contenu du document C/4 et sa relation avec le document C/5	88 EX/2	88 EX/Déc., 3.1-VII
VI. Rapports du Directeur général sur l'activité de l'Organisation		
— Directives (nature des rapports et méthode d'examen par le Conseil)	88 EX/2	88 EX/Déc., 3.1-VI
— Rapport imprimé pour 1970 : étude en profondeur	87 EX/6	87 EX/Déc., 4.1.1, 4.1.2
— Rapport imprimé 1971 :		
– choix des questions à étudier en profondeur	88 EX/2	88 EX/Déc., 3.1.1
– étude en profondeur	89 EX/9	89 EX/Déc., 4.1.1, 4.1.2
— Questions à étudier en profondeur dans le rapport imprimé pour 1972	90 EX/2	90 EX/Déc., 3.1
VII. Corps commun d'inspection des Nations Unies	87 EX/3	87 EX/Déc., 3.2.1
— Rapports du Corps commun d'inspection des Nations Unies	88 EX/34 89 EX/4 90 EX/3	88 EX/Déc., 3.2.1 89 EX/Déc., 3.2.1 90 EX/Déc., 3.2.1
— Soumission par le Directeur général d'un rapport annuel sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations d'importance majeure formulées par les inspecteurs et acceptées par le Directeur général et le Conseil exécutif	88 EX/34	88 EX/Déc., 3.2.1-II
<b>1973-1974 : COMITÉ SPÉCIAL</b>		<b>91 EX/Déc., 7.1</b>
<i>(20 membres ; plus membres ex officio ; Présidents des deux commissions ;</i>		<i>91 EX/Déc., 8</i>
<i>Président : M. Napoléon Leblanc (Canada))</i>		<i>92 EX/Déc., 3.1.1</i>
I. Fonctions, mandat et méthodes de travail des organes de l'UNESCO		
<i>Conférence générale</i>		
— Organisation des travaux de la 18 <sup>e</sup> session :	94 EX/3	94 EX/Déc., 3.2 94 EX/Déc., 6.2

	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
– débat de politique générale		
– commissions du programme (cinq)		
– mandat de la Commission V		
– calendrier des commissions		
– comité des résolutions		
– procédure d'élection des membres des conseils internationaux patronnés par l'UNESCO		
— Sessions ultérieures :	94 EX/3	94 EX/Déc., 3.2
– méthodes de travail : étude approfondie à poursuivre		
– recours aux services de conseils internationaux patronnés par l'UNESCO dans la préparation des programmes		
<i>Conseil exécutif</i>		
— Statut des membres du Conseil	92 EX/2	92 EX/Déc., 3.1.1-II
— Examen préliminaire des projets d'amendements à l'Acte constitutif et au Règlement intérieur de la Conférence générale en exécution de la résolution 17 C/13.4 (proposition de la Suède)	94 EX/4	94 EX/Déc., 3.3 95 EX/Déc., 3.8
— Structure du Conseil	92 EX/2 95 EX/3 Add.	92 EX/Déc., 3.1.1-III 95 EX/Déc., 3.5
— Fonctions et responsabilités du Conseil	92 EX/2	92 EX/Déc., 3.1.1-II et III
	94 EX/2	94 EX/Déc., 3.1.1-I
— Rôle en matière d'évaluation	92 EX/2	92 EX/Déc., 3.1.1-III
— Bureau du Conseil	92 EX/2	92 EX/Déc., 3.1.1-III
— Comité spécial	92 EX/2	92 EX/Déc., 3.1.1-III
— Étude de la contribution qui pourrait être demandée aux délégués permanents	94 EX/2	94 EX/Déc., 3.1.2 95 EX/Déc., 3.7
— Calendrier biennal du Conseil :	92 EX/2	92 EX/Déc., 3.1.1-III
– étude des problèmes posés par l'établissement de ce calendrier par rapport aux calendriers du Secrétariat et de la Conférence générale (en fonction des rapports entre les documents C/4 et C/5)	94 EX/2 95 EX/3	95 EX/Déc., 3.4
— Création d'un groupe de travail chargé de poursuivre l'analyse critique et systématique des fonctions du Conseil	92 EX/2 93 EX/2	92 EX/Déc., 3.1.1-III 93 EX/Déc., 3.1
— Méthodes de travail :		
– réexamen par le Conseil de ses méthodes de travail concernant l'étude détaillée du Projet de programme et de budget et l'exécution du programme	92 EX/2 93 EX/2 94 EX/7	92 EX/Déc., 3.1.2 93 EX/Déc., 3.2 94 EX/Déc., 3.4
– comités subsidiaires et groupes de travail	92 EX/2 94 EX/2	92 EX/Déc., 3.1.1-II 94 EX/Déc., 3.1.1-II

	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
– création éventuelle d'une troisième commission	94 EX/2 95 EX/3 Add.	94 EX/Déc., 3.1.1-III 95 EX/Déc., 3.6
– rapporteurs spéciaux	92 EX/2 94 EX/2	92 EX/Déc., 3.1.1-II 94 EX/Déc., 3.1.1-II
– missions d'information (composées d'un ou plusieurs membres du Conseil) destinées à faciliter l'évaluation	94 EX/2	94 EX/Déc., 3.1.1-II
– procédure d'examen de questions importantes et complexes	94 EX/2	94 EX/Déc., 3.1.1-II
– documentation (réduction et présentation)	92 EX/2 94 EX/2	92 EX/Déc., 3.1.1-III 94 EX/Déc., 3.1.1-II
– délégation de pouvoirs au Président du Conseil	94 EX/2	94 EX/Déc., 3.1.1-II
– information préalable sur les questions à l'ordre du jour	94 EX/2	94 EX/Déc., 3.1.1-II
– présentation des questions en commission	94 EX/2	94 EX/Déc., 3.1.1-II
– représentation du Directeur général	94 EX/2	94 EX/Déc., 3.1.1-II
– horaire des réunions	94 EX/2	94 EX/Déc., 3.1.1-II
<b>II. Esquisse de Plan à moyen terme et Projet de programme et de budget</b>		
— Élaboration de directives concernant la forme et le caractère de l'esquisse de Plan à moyen terme (C/4) et étude du rapport entre ce document et le Projet de programme et de budget (C/5)	92 EX/2 95 EX/3	92 EX/Déc., 3.1.3 95 EX/Déc., 3.3 et 3.4
<b>III. Rapports du Directeur général sur l'activité de l'Organisation</b>		
— Rapport imprimé pour 1972 : étude en profondeur	92 EX/11	92 EX/Déc., 4.1.1, 4.1.2
— Désignation de rapporteurs pour chacune des activités à étudier en profondeur dans les futurs rapports	92 EX/11	92 EX/Déc., 4.1.2
— Rapport imprimé pour 1973 :		
– choix des questions à étudier en profondeur et désignation de rapporteurs	93 EX/7	93 EX/Déc., 4.1.1
– étude en profondeur	94 EX/5 Add.	94 EX/Déc., 4.1.2
— Rapport imprimé pour 1974 :		
– choix des questions à étudier en profondeur	95 EX/2	95 EX/Déc., 3.1
— Forme et périodicité du rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation (recommandation à la Conférence générale : rapport <i>biennal</i> )	92 EX/11 93 EX/7 94 EX/5	92 EX/Déc., 4.1.2 93 EX/Déc., 4.1.2 94 EX/Déc., 4.1.3
<b>IV. Corps commun d'inspection des Nations Unies</b>		
— Rapports du Corps commun d'inspection	92 EX/3 94 EX/9 95 EX/5	92 EX/Déc., 3.2 94 EX/Déc., 3.5.1 95 EX/Déc., 3.9.1

	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
<b>1975-1976 : COMITÉ SPÉCIAL</b>		
<i>(22 membres ; plus membres ex officio : Présidents des deux commissions ;</i>		
<i>Président : M. Léon Boissier-Palun (Bénin))</i>		
<i>N.B. : Le Comité spécial devient Comité permanent du Conseil</i>		
<i>et son Président membre du Bureau</i>		
<b>I. Méthodes de travail</b>		
<i>Conférence générale</i>		
— Étude approfondie des méthodes de travail :	97 EX/4	97 EX/Déc., 3.2.1
– périodicité et durée des sessions		
– projets de résolution et amendements		
– comités/conseils consultatifs sur les grands problèmes mondiaux		
– rôle accru du Conseil exécutif pendant la Conférence générale		
<i>Conseil exécutif</i>		
— Étude de la contribution qui pourrait être demandée aux délégués permanents	97 EX/6	97 EX/Déc., 3.4.1
<i>Programme</i>		
— Recours aux services de conseils internationaux patronnés par l'UNESCO dans la préparation du programme de l'Organisation	97 EX/5 Add.	97 EX/Déc., 3.3.1
— Implications juridiques et pratiques qui résulteraient d'un changement éventuel du cycle budgétaire	100 EX/4	97 EX/Déc., 3.5.1-5 99 EX/Déc., 3.1 100 EX/Déc., 3.1
<b>II. Rapports du Directeur général sur l'activité de l'Organisation</b>		
— Rapport imprimé pour 1974 :		
– désignation de rapporteurs	96 EX/SP/RAP/1	95 EX/Déc., 3.1-II
– étude en profondeur	97 EX/2 Add.	97 EX/Déc., 3.1.1-A
— Activités de l'Organisation en 1975 :		
– choix des questions et désignation de rapporteurs	98 EX/3	97 EX/Déc., 3.1.1-D 98 EX/Déc., 5.1.1
– étude en profondeur	99 EX/7	99 EX/Déc., 5.1.1
— Rapport imprimé pour 1975-1976 :		
– choix des questions	100 EX/2	100 EX/Déc., 5.1.1-II
– forme et contenu du rapport	97 EX/2 99 EX/7 100 EX/2	97 EX/Déc., 3.1.1-E 99 EX/Déc., 5.1.1-7 100 EX/Déc., 5.1.1-I



	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
— Directives	97 EX/2 99 EX/7 100 EX/2	97 EX/Déc., 3.1.1-E 99 EX/Déc., 5.1.1-7 100 EX/Déc., 5.1.1-I et II et annexe
— Étude en profondeur des documents 98 EX/19 et Add. (décisions et activités récentes des organisations du système des Nations Unies intéressant l'UNESCO)	99 EX/27	99 EX/Déc., 7.2 et 9.1
<b>III. Corps commun d'inspection des Nations Unies</b>		
— Maintien du Corps commun d'inspection	98 EX/2 99 EX/4	98 EX/Déc., 3.1.1 99 EX/Déc., 3.2.1
— Rapports du Corps commun d'inspection	98 EX/2  99 EX/4 100 EX/4	98 EX/Déc., 3.1.2.1, 3.1.2.3 99 EX/Déc., 3.3, 100 EX/Déc., 3.3.2, 3.3.4
<b>1977-1978 : COMITÉ SPÉCIAL</b>		<b>101 EX/Déc., 5.3</b>
<i>(29 membres ; plus membres ex officio : Présidents des deux commissions ; Président : M. Joseph Ki-Zerbo (Haute-Volta))</i>		<i>et 8.1</i>
<b>I. Méthodes de travail de l'Organisation</b>		
<i>Conférence générale</i>	103 EX/8	103 EX/Déc., 3.1
— Organisation des travaux des commissions du programme		
— Débat de politique générale		
— Méthodes d'examen des documents C/4 et C/5		
— Groupe de rédaction et de négociation		
— Rapports des commissions		
— Vote du plafond budgétaire		
— Présentation et traitement des projets de résolution		
— Documentation		
— Calendrier des séances		
<i>Composition des conseils et comités intergouvernementaux</i>	102 EX/3	102 EX/Déc., 3.1
<i>Procédure en vue d'assurer les principes de la rotation et de la coordination</i>		
<i>Harmonisation des cycles de planification à moyen terme et des cycles budgétaires des institutions du système des Nations Unies</i>	104 EX/5	104 EX/Déc., 3.2

	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
<b>II. Rapports du Directeur général sur l'activité de l'Organisation</b>		
— Rapport imprimé pour 1975-1976 :		
— désignation de rapporteurs		101 EX/Déc., 8.1-II
— étude en profondeur	103 EX/8	103 EX/Déc., 5.1.1
— décisions prises et études effectuées par le Conseil exécutif en 1977 au sujet du Rapport du Directeur général, qui pourraient être présentées par le Président du Conseil exécutif à la 20 <sup>e</sup> session de la Conférence générale à titre de commentaires du Conseil	104 EX/5	104 EX/Déc., 5.1.2
— Activités de l'Organisation en 1977 :		
— choix des questions et désignation des rapporteurs	103 EX/8	103 EX/Déc., 5.1.2
— étude en profondeur	105 EX/4	105 EX/Déc., 5.1.2
— Rapport imprimé pour 1977-1978 :		
— structure du rapport	105 EX/4	105 EX/Déc., 5.1.3.1
— choix des questions et désignation des rapporteurs	105 EX/4	105 EX/Déc., 5.1.3.2
— Réexamen de la forme et du contenu du Rapport du Directeur général, notamment des mesures qui pourraient être prises en vue de l'harmoniser avec le document sur l'exposé des principaux effets, résultats, difficultés et insuffisances constatés en ce qui concerne chaque activité suivie du programme, ainsi que des méthodes utilisées par le Conseil pour l'examiner	104 EX/5	104 EX/Déc., 5.1.3
<b>III. Corps commun d'inspection des Nations Unies</b>		
— Étude des nouveaux statuts du Corps commun et des mesures à prendre pour que l'UNESCO tire profit de son fonctionnement	102 EX/3 104 EX/5	102 EX/Déc., 3.2.1 104 EX/Déc., 3.4.1
— Rapports du Corps commun	102 EX/3 103 EX/8 104 EX/5 105 EX/4	102 EX/Déc., 3.3 103 EX/Déc., 3.3.2 104 EX/Déc., 3.4.2 105 EX/Déc., 3.3
<b>1979-1980 : COMITÉ SPÉCIAL</b>	<b>106 EX/7.1-I</b>	
<i>(30 membres ; plus membres ex officio : Présidents des deux commissions ; Président : M. Arthur T. Porter (Sierra Leone))</i>		
<b>I. Méthodes de travail de l'Organisation</b>		
— Conférence générale :		
— étude approfondie des méthodes de travail de la Conférence générale	109 EX/4	109 EX/Déc., 3.2.1
<b>II. Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation</b>		
— Rapport imprimé pour 1977-1978 :		

	Rapports	Décisions
– études en profondeur : examen d'ensemble de la question en vue de la formulation de recommandations et du choix des sujets à étudier en profondeur en 1979-1980	107 EX/3	107 EX/Déc., 4.1.2
– choix des questions et désignation des rapporteurs	107 EX/3	107 EX/Déc., 4.1.2.21
– études en profondeur	108 EX/4	108 EX/Déc., 5.1.2
	109 EX/4	109 EX/Déc., 5.1.2
	110 EX/4	110 EX/Déc., 5.1.3
– Décisions prises et études effectuées par le Conseil exécutif en 1979 au sujet du rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1977-1978, qui pourraient être présentées par le Président du Conseil exécutif à la 21 <sup>e</sup> session de la Conférence générale à titre de commentaires du Conseil	109 EX/4	109 EX/Déc., 5.1.3
– Décisions prises et études effectuées par le Conseil exécutif en 1979-1980 au sujet du rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1977-1978, qui pourraient être présentées par le Président du Conseil exécutif à la 21 <sup>e</sup> session de la Conférence générale à titre de commentaires du Conseil exécutif	110 EX/4	110 EX/Déc., 5.1.4
– Rapport imprimé pour 1979-1980 :		
– structure du rapport	110 EX/4	110 EX/Déc., 5.1.5
<b>III. Corps commun d'inspection des Nations Unies</b>		
– Rapports du Corps commun	108 EX/4	108 EX/Déc., 3.3.2
	109 EX/4	109 EX/Déc., 3.5
	110 EX/4	110 EX/Déc., 3.3.2
– Huitième rapport du Directeur général sur la suite donnée aux recommandations du Corps commun	108 EX/4	108 EX/Déc., 3.3.1
– Neuvième rapport du Directeur général sur la suite donnée aux recommandations du Corps commun	110 EX/4	110 EX/Déc., 3.2.1
<b>1981-1983 : COMITÉ SPÉCIAL</b>		
<i>(30 membres<sup>1</sup> ; plus membres ex officio : Présidents des deux commissions ;</i>		
<i>Président : M<sup>me</sup> Hanne Sóndergaard (Danemark))</i>		
I. Méthodes de travail de l'Organisation	115 EX/4	115 EX/Déc., 3.2.1
– Conférence générale :	115 EX/4	115 EX/Déc., 3.3
– méthodes de travail de la Conférence générale		

1. Le Conseil a décidé lors de sa 112<sup>e</sup> session de porter à 31 le nombre de membres du Comité (112 EX/Déc., 7.3) puis lors de sa 114<sup>e</sup> session de porter le nombre à 32 (114 EX/Déc., 9.5).

	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
— présentation future du document C/5		
— Réduction du volume de la documentation de la Conférence générale et du Conseil exécutif	116 EX/4	116 EX/Déc., 5.1.4
<b>II. Rapports du Directeur général sur l'activité de l'Organisation</b>		
— Rapport imprimé pour 1979-1980 :		
— études en profondeur à effectuer par le Comité spécial sur la base du rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1979-1980 : choix des sujets et nominations des rapporteurs	112 EX/4	112 EX/Déc., 4.1.2
— rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1979-1980 (22 C/3)	113 EX/5	113 EX/Déc., 5.1.3
— rapport du Comité spécial relatif aux études en profondeur des questions qu'il a examinées en se basant sur l'activité de l'Organisation en 1979-1980	115 EX/4 116 EX/4	115 EX/Déc., 5.1.2 116 EX/Déc., 5.1.2
— rapport du Directeur général sur les études entreprises, les mesures adoptées et les résultats obtenus en matière d'évaluation du programme. Exposé des principaux effets, résultats, difficultés et insuffisances constatés en ce qui concerne chaque activité suivie du programme en 1979-1980	113 EX/5	113 EX/Déc., 5.1.2
— décisions prises et études effectuées par le Conseil exécutif en 1981-1983 au sujet du rapport du Directeur général pour 1979-1980, qui pourraient être présentées par le Président du Conseil exécutif à la 22 <sup>e</sup> session de la Conférence générale à titre de commentaires du Conseil	116 EX/4	116 EX/Déc., 5.1.3
— Rapport imprimé du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1981-1983 (23 C/3) : structure du rapport	117 EX/5	117 EX/Déc., 5.1.5
<b>III. Corps commun d'inspection des Nations Unies</b>		
— Rapports du Corps commun	112 EX/4 114 EX/4 116 EX/4	112 EX/Déc., 3.2 114 EX/Déc., 3.2 116 EX/Déc., 3.2

**1984-1985 : COMITÉ SPÉCIAL**

(33 membres ; plus membres ex officio : Présidents des deux commissions ;  
Président : D<sup>r</sup> Ivo Margan (Yougoslavie))

- I. Méthodes de travail de l'Organisation
- Conférence générale :
    - méthodes de travail de la Conférence générale
    - présentation future du document C/5

	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
— Critères à prendre en considération lors de l'examen des invitations concernant la tenue hors Siège des sessions de la Conférence générale et question de la fréquence de ces sessions (117 EX/Déc., 6.3)	120 EX/6	120 EX/Déc., 3.4.1
— Méthodes de travail de la Conférence générale (4 XC/Rés., 4.01, paragraphe 3)	121 EX/3	121 EX/Déc., 3.2.1
— Contrôle et limitation de la documentation	120 EX/4	120 EX/Déc., 3.2
— Rapport du Comité spécial concernant les moyens par lesquels pourrait être améliorée et simplifiée la présentation du document C/5 afin d'en faciliter le plus possible l'examen par le Conseil exécutif et par la Conférence générale		122 EX/Déc., 4.2
<b>II. Rapports du Directeur général sur l'activité de l'Organisation</b>		
— Rapport imprimé pour 1981-1983 :		
— études en profondeur à effectuer par le Comité spécial sur la base du rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1981-1983 : choix des sujets et nominations des rapporteurs	119 EX/7	119 EX/Déc., 4.1.2
— décisions prises et études effectuées par le Conseil exécutif en 1984-1985, au sujet du rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1981-1983, qui pourraient être présentées par le Président du Conseil exécutif à la 23 <sup>e</sup> session de la Conférence générale à titre de commentaires du Conseil	122 EX/12	122 EX/Déc., 5.1
— rapport imprimé du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1984-1985 (24 C/3) : structure du rapport	122 EX/12	122 EX/Déc., 5.1.5
<b>III. Corps commun d'inspection des Nations Unies</b>		
— Rapports du Corps commun		
— Politiques et pratiques suivies en matière de publications dans les organismes des Nations Unies	121 EX/6	121 EX/Déc., 3.3.3
— Coopération entre les bibliothèques du système des Nations Unies et gestion de ces bibliothèques	121 EX/5	121 EX/Déc., 3.3.2
<b>1986-1987 : COMITÉ SPÉCIAL</b>		
<i>(18 membres ; Président : M. José Israel Vargas (Brésil))</i>		
<b>I. Méthodes de travail de l'Organisation</b>		
— Conseil exécutif		
— Examen des objectifs et du contenu des futures études en profondeur, de la relation de ces études avec le système d'évaluation et la planification à moyen terme de l'Organisation, et des modalités de leur exécution	125 EX/20	125 EX/Déc., 3.5

	Rapports	Décisions
II. Rapports du Directeur général sur l'activité de l'Organisation		
— Rapport du Directeur général sur la mise en oeuvre des décisions du Conseil exécutif adoptées sur la base des recommandations de son Comité temporaire	124 EX/48 125 EX/20 126 EX/19 127 EX/25	124 EX/Déc., 5.1.2 125 EX/Déc., 5.1.2 126 EX/Déc., 5.1.2 127 EX/Déc., 5.1.2
— Études en profondeur effectuées par le Comité spécial sur la base du rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1981-1983	124 EX/48	124 EX/Déc., 5.1.3 et 5.1.4
— Études en profondeur effectuées par le Comité spécial en 1986-1987	124 EX/48	124 EX/Déc., 5.1.3 et 5.1.4
— Étude en profondeur effectuée par le Comité spécial sur la base du rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1984-1985	126 EX/19	126 EX/Déc., 5.1.3
— Étude en profondeur effectuée par le Comité spécial sur la base du rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1984-1985	127 EX/25	127 EX/Déc., 5.1.6
— Rapport sur les résultats obtenus par la décentralisation	125 EX/20	125 EX/Déc., 3.3
— Rapport sur l'éventualité d'un plan d'utilisation des techniques modernes dans les échanges d'information entre le Siège et les unités hors Siège	125 EX/20	125 EX/Déc., 3.4
— Travaux d'évaluation accomplis en 1986-1987	127 EX/25	127 EX/Déc., 3.4
— Exposé et évaluation des principaux résultats, effets, difficultés et insuffisances constatés en ce qui concerne la mise en oeuvre du programme en 1986-1987	127 EX/25	127 EX/Déc., 5.1.3
— Décisions prises et études effectuées par le Conseil exécutif en 1986-1987 au sujet du rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1984-1985 qui pourraient être présentées par le Président du Conseil exécutif à la 24 <sup>e</sup> session de la Conférence générale à titre de commentaires du Conseil	127 EX/25	127 EX/Déc., 5.1.5
— Rapport imprimé du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1986-1987 (25 C/3) : structure du rapport	127 EX/25	127 EX/Déc., 5.1.7
III. Corps commun d'inspection des Nations Unies		
— Rapports du Corps commun		
— Activités des organismes des Nations Unies relatives à la lutte contre l'abus des drogues (JIU/REP/84/16)	124 EX/48	124 EX/Déc., 3.3.2
— Appui du système des Nations Unies pour le développement à la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires relatif à la coopération technique entre pays en développement (JIU/REP/85/3)	124 EX/48	124 EX/Déc., 3.3.3

	Rapports	Décisions
— Rapport sur la Décennie des transports et des communications en Afrique (JIU/REP/85/4)	124 EX/48	124 EX/Déc., 3.3.4
— Contribution des organismes des Nations Unies à la préservation et la gestion du patrimoine culturel et naturel de l'Afrique (JIU/REP/85/5)	124 EX/48	124 EX/Déc., 3.3.5
— Activités de coopération technique des organismes des Nations Unies en Amérique centrale et dans les Caraïbes : Volume II - Les Caraïbes (JIU/REP/85/6)	126 EX/19	126 EX/Déc., 3.3
— Évaluation interne dans les organismes des Nations Unies (JIU/REP/85/10), et troisième rapport sur l'évaluation dans le système des Nations Unies : intégration et utilisation (JIU/REP/85/11)	126 EX/19	126 EX/Déc., 3.3
— Représentation locale des organisations du système des Nations Unies : structure et coordination (JIU/REP/86/1)	126 EX/19	126 EX/Déc., 3.3
— Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes (JIU/REP/86/3)	126 EX/19	126 EX/Déc., 3.3
— Gestion des services d'interprétation dans le système des Nations Unies (JIU/REP/86/5)	126 EX/19	126 EX/Déc., 3.3
— Gestion de la trésorerie à l'Organisation des Nations Unies et dans quatre institutions spécialisées (FAO, BIT, UNESCO, OMS) (JIU/REP/86/6)	126 EX/19	126 EX/Déc., 3.3, 3.3.8 et 8.4

**1988-1989 : COMITÉ SPÉCIAL**

(18 membres ; Président : M. Mohamed Fathallah El-Khatib (Égypte))

**I. Méthodes de travail de l'Organisation**

— Conférence générale		
— Possibilité de rationaliser et de simplifier l'ordre du jour et les procédures de travail de la Conférence générale	130 EX/19	130 EX/Déc., 3.3.1
— Conseil exécutif		
— Modifications des articles 12.1 et 16.2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif	132 EX/4	132 EX/Déc., 3.1.2

**II. Rapports du Directeur général sur l'activité de l'Organisation**

— Rapport du Directeur général sur la mise en oeuvre des décisions du Conseil exécutif adoptées sur la base des recommandations de son Comité temporaire	129 EX/36 130 EX/7 131 EX/8 132 EX/6	129 EX/Déc., 5.1.2 130 EX/Déc., 5.1.2 131 EX/Déc., 5.1.2 132 EX/Déc., 5.1.2
--	---	--

	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
— Études en profondeur à effectuer par le Comité spécial en 1988-1989 sur la base du rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1986-1987 (25 C/3) : choix des sujets et nomination des rapporteurs	129 EX/36	129 EX/Déc., 5.1.3
— Premières conclusions concernant les études en profondeur à effectuer par le Comité spécial en 1988-1989 sur la base du rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1986-1987 (25 C/3)	130 EX/19	130 EX/Déc., 5.1.3
— Études en profondeur effectuées par le Comité spécial en 1988-1989 sur la base du rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1986-1987 (25 C/3)	131 EX/5	131 EX/Déc., 5.1.3
— Rapport du Directeur général sur la politique de l'UNESCO en matière de publications	129 EX/10	129 EX/Déc., 5.6.1
— Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1988-1989 (26 C/3) : structure du rapport	132 EX/4	132 EX/Déc., 5.1.3
<b>III. Corps commun d'inspection des Nations Unies</b>		
— Activités du Corps commun d'inspection et modification du nom et du Statut du Corps commun d'inspection des Nations Unies	131 EX/7	131 EX/Déc., 3.4.1
— La coopération technique entre les organismes des Nations Unies et les pays les moins avancés (PMA) (JIU/REP/87/5)		
— Utilisation du matériel et des équipements fournis au titre des projets de coopération technique dans les pays en développement (JIU/REP/88/2)	132 EX/5	132 EX/Déc., 3.3.1
— Contribution du système des Nations Unies à la présentation et à la gestion du patrimoine culturel et naturel en Asie occidentale (JIU/REP/88/5)		
— Représentation des organismes des Nations Unies aux conférences et réunions — Partie B — les institutions spécialisées (JIU/REP/88/7)		
<b>IV. Autres questions</b>		
— Examen du Règlement financier et des techniques budgétaires de l'Organisation	130 EX/19	130 EX/Déc., 7.3



	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
<b>1990-1991 : COMITÉ SPÉCIAL</b>		
<i>(18 membres ; Président : M. Ahmed Saleh Sayyad (Yémen))</i>		
<b>I. Méthodes de travail de l'Organisation</b>		
— Conférence générale		
— Recommandations visant à l'amélioration des méthodes de travail de la Conférence générale	134 EX/32, Annexe, Partie II	134 EX/Déc., 3.1.2
— Modification des articles 78A et 78B du Règlement intérieur de la Conférence générale	135 EX/28, Partie I	135 EX/Déc., 3.1.2
— Conseil exécutif		
— Recommandations visant à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil exécutif	134 EX/32, Annexe, Partie I	134 EX/Déc., 3.1.2
— Rapport du groupe de travail du Comité spécial sur la décentralisation	137 EX/30	137 EX/Déc., 3.4
<b>II. Rapports du Directeur général sur l'activité de l'Organisation</b>		
— Étude approfondie sur la décentralisation	136 EX/36	136 EX/Déc., 3.3
— Étude approfondie sur l'Organisation et les méthodes de travail de l'UNESCO en tant que membre du système des Nations Unies dans un monde en changement	137 EX/30	137 EX/Déc., 3.3
— Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1990-1991 (27 C/3) : structure du rapport	137 EX/30	137 EX/Déc., 5.1.2
— Décisions prises et études effectuées par le Conseil exécutif en 1990-1991 au sujet du rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1988-1989 qui pourraient être présentées par le Président du Conseil exécutif à la 26 <sup>e</sup> session de la Conférence générale à titre de commentaires du Conseil	137 EX/30	137 EX/Déc., 5.1.3
<b>III. Corps commun d'inspection des Nations Unies</b>		
— Rapport final sur l'application de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale relative à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies (JIU/REP/89/7)	134 EX/32	134 EX/Déc., 3.4.1
— Du projet pilote de disques optiques à l'Office des Nations Unies à Genève à un système à disques optiques pour l'Organisation des Nations Unies (JIU/REP/89/11)		
— Évaluation des systèmes d'évaluation des projets de coopération technique des Nations Unies (JIU/REP/88/6)	135 EX/28, Parties I et II	135 EX/Déc., 3.4.1

	Rapports	Décisions
— Évaluation des activités de développement rural du système des Nations Unies dans trois pays africains de la catégorie des pays les moins avancés (Burkina Faso, Burundi, République-Unie de Tanzanie) (JIU/REP/89/2)	135 EX/28, Parties I et II	135 EX/Déc., 3.4.1
— Pratiques et procédures visant à une répartition géographique plus équitable des fournisseurs de biens et de services pour les projets de coopération technique (JIU/REP/89/8)		
— La mise en valeur des ressources humaines par la coopération technique (JIU/REP/89/10)		
— Distribution et diffusion des documents et publications de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en particulier dans les pays en développement (JIU/REP/90/1)		
— La coordination des activités liées à la mise en place d'un système d'alerte rapide concernant les courants potentiels de réfugiés (JIU/REP/90/2)	137 EX/4	137 EX/Déc., 3.5.1

**1992-1993 : COMITÉ SPÉCIAL***(18 membres ; Président : M. Carlos Tunnermann Bernheim (Nicaragua))***I. Méthodes de travail de l'Organisation**

— Conférence générale		
— Examen de la périodicité des sessions de la Conférence générale et de ses répercussions sur l'élaboration des documents C/4 et C/5	141 EX/4 et 141 EX/40 Rev.	141 EX/Déc., 3.1.2
— Conseil exécutif		
— Méthodes de travail du Conseil exécutif, y compris le mandat du Comité spécial	139 EX/34 140 EX/33	139 EX/Déc., 3.1.2 140 EX/Déc., 3.1.2
— Modifications du Règlement intérieur	142 EX/4	142 EX/Déc., 3.1.2
— Procédure d'élection d'États membres au Conseil exécutif	142 EX/46 141 EX/5	141 EX/Déc., 3.1.3
— Décentralisation (suites données aux recommandations du Conseil exécutif)	139 EX/31 139 EX/34	139 EX/Déc., 3.4
— État de l'application des recommandations adoptées dans la décision 136 EX/3.3 concernant la décentralisation	142 EX/6 142 EX/46	142 EX/Déc., 3.4

**II. Rapports du Directeur général sur l'activité de l'Organisation**

— Modalités pour assurer la continuité des travaux de réflexion relatifs à l'étude approfondie sur l'organisation et les méthodes de travail de l'UNESCO en tant que membre du système des Nations Unies dans un monde en changement	139 EX/34	139 EX/Déc., 3.1.3
--	-----------	--------------------

	Rapports	Décisions
— Études approfondies à effectuer par le Comité spécial en 1992-1993 : choix des sujets et nomination des rapporteurs		139 EX/Déc., 3.1.4
— Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1992-1993 (28 C/3) : structure du rapport	142 EX/8 et 46	142 EX/Déc., 5.1.2
<b>III. Corps commun d'inspection des Nations Unies</b>		
— La coopération technique et l'emploi d'administrateurs de projets recrutés sur le plan national (NPPP) (JIU/REP/91/1)	139 EX/4 et 34	139 EX/Déc., 3.3.1
— La place de l'environnement dans les projets financés par le PNUD et les autres organismes des Nations Unies (JIU/REP/91/2)	140 EX/6, Parties I et II et 140 EX/34	140 EX/Déc., 3.3.1
— Chevauchement de classes de postes (JIU/REP/91/5)		
— Avantages et inconvénients du système de classement des emplois (JIU/REP/91/7)		
— Coopération entre le système des Nations Unies et les institutions financières multilatérales (JIU/REP/92/1, Parties I et II)		
— Vers un réseau intégré de bibliothèques au sein du système des Nations Unies (JIU/REP/92/5)	141 EX/7 141 EX/40 Rev.	141 EX/Déc., 3.4.1
— Décentralisation des organismes du système des Nations Unies (JIU/REP/92/6, Parties I et II)		
— Représentation hors Siège des organismes des Nations Unies : vers plus d'unité (JIU/REP/92/8)	142 EX/7 142 EX/46 142 EX/47	142 EX/Déc., 3.5.1
— Gestion des bâtiments dans le système des Nations Unies (JIU/REP/92/9)		

**1994-1995 : COMITÉ SPÉCIAL***(18 membres ; Président : M. Luis Eugenio Todd (Mexique))*

<b>I. Méthodes de travail de l'Organisation</b>		
— Conférence générale et Conseil exécutif		
— Résultats de la consultation des membres du Conseil	144 EX/32 et Add.	
— Informations générales et rappel des faits au sujet des réformes antérieures		
— Simplification des catégories de projets de résolution	145 EX/4 et 39	145 EX/Déc., 3.1.1
— Procédures de scrutin applicables aux élections		
— Coût et avantages de la mise en place d'un système de vote électronique		
— Structure et fonctionnement de la Conférence générale		

	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
— Analyse et synthèse des réponses des États membres au questionnaire sur les méthodes de travail	145 EX/4 145 EX/39	
— Délais de présentation des projets de résolution	146 EX/4	146 EX/Déc., 3.1.1
— Débat de politique générale		
— Harmonisation des procédures d'élection		
— Étude approfondie sur les moyens d'améliorer la qualité des documents de travail de la Conférence générale et du Conseil exécutif	146 EX/SP/RAP	146 EX/Déc., 3.1.3
<b>II. Conseil exécutif</b>		
— Amendements au Règlement intérieur	144 EX/4 146 EX/6	144 EX/Déc., 3.1.5 146 EX/Déc., 3.1.2
— Décision 146 EX/3.1.1 (II) concernant le travail intersessionnel		
— Plan d'action pour la décentralisation	144 EX/5	144 EX/Déc., 3.3
— Étude de faisabilité sur le transfert électronique des documents	147 EX/49	147 EX/Déc., 8.9
<b>1996-1997 : COMITÉ SPÉCIAL</b>		
<i>(18 membres ; Président : M. Abdul Ahsan (Bangladesh))</i>		
<b>I. Méthodes de travail de l'Organisation</b>		
— Conférence générale		
— Étude sur les moyens possibles de limiter le nombre de projets de résolution et d'amendements pouvant être présentés par un seul État membre	151 EX/20 et 48	151 EX/Déc., 6.1
— Conclusions du groupe de travail <i>ad hoc</i> chargé d'examiner la structure et la fonction de la Conférence générale	151 EX/21 et 48	151 EX/Déc., 6.2
— Projet de plan pour l'organisation des travaux de la 29 <sup>e</sup> session de la Conférence générale	151 EX/23 et 48	151 EX/Déc., 7.2
— Rapport sur l'évaluation des bureaux hors Siège de l'UNESCO en Asie et dans le Pacifique	151 EX/47 et 48	151 EX/Déc., 6.3
— Rapport sur l'évaluation des bureaux hors Siège de l'UNESCO dans la région des États arabes	151 EX/24 et 4	151 EX/Déc., 6.2
<b>II. Corps commun d'inspection des Nations Unies</b>		
— Examen des techniques de télécommunications et d'information utilisées par les organismes des Nations Unies (JIU/REP/95/3)	149 EX/30 et 43 Rev.	149 EX/Déc., 7.10.1

	Rapports	Décisions
— Promotion des femmes au sein des organismes des Nations Unies et grâce aux programmes qu'ils mènent : l'évolution depuis la 4 <sup>e</sup> Conférence mondiale sur les femmes (JIU/REP/95/5)	149 EX/31 et 43 Rev.	149 EX/Déc., 7.10.2
— Étude des rapports entre l'assistance humanitaire et les opérations de maintien de la paix (JIU/REP/95/6)	149 EX/32 et 43 Rev.	149 EX/Déc., 7.10.3
— L'appui du système des Nations Unies en faveur de la science et de la technique en Asie et dans le Pacifique (JIU/REP/95/7)	150 EX/30 et 40	150 EX/Déc., 7.5.1
III. Étude de faisabilité sur l'institutionnalisation d'un concours UNESCO « Les jeux de la paix »	150 EX/31	150 EX/Déc., 8.1
— Rapport du Directeur général sur les modalités d'une commémoration internationale de la traite négrière	150 EX/32	150 EX/Déc., 8.2
IV. Structure du rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1996-1997 (30 C/3)	152 EX/7 et 4	152 EX/Déc., 3.3

**1998-1999 : COMITÉ SPÉCIAL***(18 membres ; Président : M. Hisham Nachabé (Liban))*

## I. Méthodes de travail de l'Organisation

## — Conseil exécutif

## – Méthodes de travail du Conseil exécutif

154 EX/20, 48 et 49

154 EX/Déc., 5.2

## A. Fonctions du Conseil exécutif

155 EX/20, 52 et Add. et Corr.

155 EX/Déc., 5.4

## B. Sessions

## i) Ordre du jour

156 EX/19 et 50

156 EX/Déc., 5.4

## ii) Le Bureau

157 EX/SP/INF.2 et 48

157 EX/Déc., 5.1

## iii) Séances plénières

## iv) Commissions et comités

## v) Consultations

## vi) Documentation

## vii) Travail entre les sessions

## viii) Questions éthiques

## – Rapport du Conseil exécutif sur sa propre activité en 1998-1999, y compris ses méthodes de travail en application de la résolution 29 C/88

157 EX/19 et Add. et Corr. 157 EX/49

157 EX/Déc., 7.6

	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
– Projet d'amendements au Règlement intérieur du Conseil exécutif	157 EX/42 Rev. et 48	157 EX/Déc., 6.4
– Projet de principes directeurs pour une mise en oeuvre rationnelle de la décentralisation	155 EX/19 155 EX/52 et Add. et Corr.	155 EX/Déc., 5.3
<b>II. Rapports du Directeur général sur l'activité de l'Organisation</b>		
— Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1996-1997	155 EX/SP/INF.2 155 EX/52 et Add. et Corr.	155 EX/Déc., 5.1
— Rapport sur la mise en oeuvre de la décision 151 EX/6.3 concernant les bureaux hors Siège de l'UNESCO en Asie et dans le Pacifique	155 EX/18 155 EX/52 et Add. et Corr.	155 EX/Déc., 5.2
— Structure du rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1998-1999 (31 C/3)	157 EX/5 et 48	157 EX/Déc., 3.1.1
<b>III. Corps commun d'inspection des Nations Unies</b>		
— Renforcement des moyens dont dispose le système des Nations Unies pour prévenir les conflits	JIU/REP/95/13 154 EX/35 et 48	154 EX/Déc., 7.9.1
— Renforcement de la présence locale du système des Nations Unies	JIU/REP/97/1 154 EX/36 et 48	154 EX/Déc., 7.9.2
— Rapports du Corps commun d'inspection	A/52/34 154 EX/37 et 48	154 EX/Déc., 7.9.3
— Rapport du Directeur général sur la coopération de l'UNESCO avec le Corps commun d'inspection	155 EX/45	155 EX/Déc., 8.10.3
— Étude sur les possibilités de coordination au Siège et sur le terrain entre les organismes des Nations Unie dans le domaine de la consolidation de la paix	JIU/REP/97/4 156 EX/40 et 50	156 EX/Déc., 9.6.1
— Bourses octroyées par le système des Nations Unies	JIU/REP/98/1 156 EX/41 et Corr. 156 EX/50	156 EX/Déc., 9.6.2
— L'Université des Nations Unies : renforcer son rôle et son efficacité	JIU/REP/98/3 156 EX/42 et 50	156 EX/Déc., 9.6.3
— Rapports du Corps commun d'inspection	A/54/34 157 EX/35 et 48	157 EX/Déc., 9.7.1
— Une plus grande cohérence pour un contrôle renforcé dans le système des Nations Unies	JIU/REP/98/2 157 EX/36 et 48	157 EX/Déc., 9.7.2

	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
<b>2000-2001 : COMITÉ SPÉCIAL</b>		
<i>(18 membres ; Président : M. Khotso Mokhele (Afrique du Sud))</i>		
<b>I. Méthodes de travail de l'Organisation</b>		
— Conseil exécutif		
– Conseil juridique du Conseil exécutif	159 EX/13 159 EX/42	159 EX/Déc., 4.1 et 4.2
– Mode d'élection du Président du Conseil exécutif	160 EX/20	160 EX/Déc., 6.2
– Structure des organes subsidiaires du Conseil exécutif	160 EX/SP/2 160 EX/50	
– Relations entre les trois organes de l'UNESCO structure des organes subsidiaires du Conseil exécutif	159 EX/38 159 EX/42	159 EX/Déc., 4.1 et 4.2
– Rapport du Conseil exécutif sur sa propre activité en 2000-2001, y compris ses méthodes de travail	162 EX/25 162 EX/51	162 EX/Déc., 6.6
— Conférence générale		
– Structure et méthodes de travail de la Conférence générale	160 EX/18 160 EX/INF.5 160 EX/50	160 EX/Déc., 6.1.1
– Propositions d'aménagement de l'organisation des travaux de la Conférence générale	160 EX/19 160 EX/50	160 EX/Déc., 6.1.2
– Relations entre les trois organes	159 EX/38 159 EX/42 161 EX/2 161 EX/INF.5	159 EX/Déc., 4.2 161 EX/Déc., 4.3
– Relations entre les trois organes de l'UNESCO : rôle de la Conférence générale concernant la Stratégie à moyen terme (C/4) et le Programme et budget (C/5)	162 EX/2 162 EX/INF.4 162 EX/51	162 EX/Déc., 4.1
— Contrôle interne et évaluation		
– Proposition du Directeur général concernant la création d'un système de contrôle interne de l'UNESCO	160 EX/23 160 EX/INF.6 160 EX/50	160 EX/Déc., 6.5
– Proposition relative aux critères d'évaluation des bureaux hors Siège	159 EX/17 159 EX/42	159 EX/Déc., 4.4
– Rapport d'évaluation sur la mise en oeuvre, la structure et les résultats du programme de bourses à l'UNESCO	161 EX/19 161 EX/6	161 EX/Déc., 3.6.3

	Rapports	Décisions
– Commentaires du Directeur général sur les rapports d'évaluation externe concernant la Commission océanographique intergouvernementale (COI) ; le Centre de physique théorique Abdus Salam (CIPT) ; le programme UNITWIN/chaires UNESCO ; l'Accord-cadre de coopération entre l'UNESCO et le Conseil international pour la science (CIUS) ; le projet Linguapax - Promotion de la diversité linguistique ; la promotion de l'artisanat et l'Institut international de l'alphabétisation	161 EX/42 161 EX/6	161 EX/Déc., 9.1
II. Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation		
— Rapport du Directeur général sur l'exécution du Programme et budget pendant l'exercice biennal 1998-1999 (31 C/3)	31 C/3 161 EX/6	161 EX/Déc., 3.1.3
— Propositions du Directeur général visant à renforcer le rapport sur l'exécution du Programme et budget (C/3) et structure du rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 2000-2001 (32 C/3)	162 EX/6 et Corr. 162 EX/51	162 EX/Déc., 3.1.3
III. Corps commun d'inspection des Nations Unies		
— Examen du Comité administratif de coordination et de ses mécanismes (JIU/REP/99/1 et A/54/288/Add.1)	159 EX/33 159 EX/42	159 EX/Déc., 7.6.1

**2002-2003 : COMITÉ SPÉCIAL***(18 membres ; Présidente : M<sup>me</sup> Lil Despradel (République dominicaine))*

I. Méthodes de travail de l'Organisation		
— Conseil exécutif		
– Méthodes de travail du Conseil exécutif	164 EX/22 164 EX/10	164 EX/Déc., 4.1
– Méthodes de travail et coûts de fonctionnement du Conseil exécutif (Méthodes de travail)	165 EX/18 165 EX/49	165 EX/Déc., 5.2
– Rapport du Comité spécial sur les méthodes de travail du Conseil exécutif	166 EX/SP/2 166 EX/44	166 EX/Déc., 5.3
– Nombre de points inscrits à l'ordre du jour du Conseil exécutif et rôle de ses organes subsidiaires	167 EX/47 et Corr. 167 EX/53 Rev.	167 EX/Déc., 4.2
– Rapport du Conseil exécutif sur sa propre activité en 2002-2003, y compris ses méthodes de travail	167 EX/28 167 EX/53 Rev.	167 EX/Déc., 6.6



	Rapports	Décisions
— Conférence générale		
— Les relations entre les trois organes de l'UNESCO : rôle de la Conférence générale concernant la Stratégie à moyen terme (C/4) et le Programme et budget (C/5)	165 EX/17 et Addenda 165 EX/SP/2 165 EX/INF.5 165 EX/49	165 EX/Déc., 5.1
— Contrôle interne et évaluation		
— Rapport d'étape sur la situation du Bureau de Brasilia (évaluation)	164 EX/34 164 EX/INF.3 164 EX/10	164 EX/Déc., 6.9
— Observations du Directeur général sur les activités de l'Office du contrôle interne (IOS) en 2001 et sa stratégie pour 2002-2003	164 EX/35 et Add. et Corr. 164 EX/10	164 EX/Déc., 6.10
— Observations du Directeur général sur la mise en oeuvre de la stratégie du Service d'évaluation et d'audit en 2002-2003 : Rapport annuel 2002	166 EX/36 166 EX/44	166 EX/Déc., 8.8
— Observations du Directeur général sur les rapports d'évaluation externe présentés au cours de l'exercice 2000-2001	164 EX/46 164 EX/10	164 EX/Déc., 8.5
— La stratégie d'évaluation de l'UNESCO	165 EX/19 165 EX/49	165 EX/Déc., 5.3
<b>II. Corps commun d'inspection (CCI)</b>		
— Proposition concernant la suite à donner par l'UNESCO aux rapports du Corps commun d'inspection (CCI)	165 EX/40 165 EX/49	165 EX/Déc., 9.6
— Rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Renforcer la fonction d'investigation dans les organisations du système des Nations Unies » (JIU/REP/2000/9)	165 EX/41 165 EX/49	165 EX/Déc., 9.7

## 2004-2005 : COMITÉ SPÉCIAL

(18 membres ; Président : M. L.M. Singhvi (Inde) (169<sup>e</sup> session))

(18 membres ; Présidente : M<sup>me</sup> Kapila Vatsyayan (Inde) (170<sup>e</sup>-172<sup>e</sup> session))

<b>I. Méthodes de travail de l'Organisation</b>		
— Conseil exécutif		
— Méthode de travail du Conseil exécutif dans le contexte des relations entre les trois organes de l'UNESCO	169 EX/20 169 EX/42	169 EX/Déc., 4.2
— Propositions concernant les critères applicables à l'établissement de l'ordre du jour du Conseil exécutif	169 EX/21 Rev. 169 EX/42	169 EX/Déc., 4.3
— Propositions d'amendement au Règlement intérieur du Conseil exécutif	170 EX/13 170 EX/38	170 EX/Déc., 5.1

	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
– Participation de la Communauté Européenne à la réunion intergouvernementale d'experts (catégorie II) sur l'avant-projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques	171 EX/47 et Add. 171 EX/62	171 EX/Déc., 60
– Rapport du Conseil exécutif sur sa propre activité en 2004-2005, y compris ses méthodes de travail	172 EX/30 172 EX/59	172 EX/Déc., 32
— Conférence générale		
– Rapport du groupe de travail <i>ad hoc</i> chargé d'examiner les relations entre les trois organes de l'UNESCO	171 EX/16 et Corr. 171 EX/62	171 EX/Déc., 21
— Contrôle interne et évaluation		
– Observations du Directeur général sur la mise en œuvre de la stratégie du Service d'évaluation et d'audit en 2002-2003 : rapport annuel 2003	169 EX/28 169 EX/42	169 EX/Déc., 6.6
– Observation du Directeur général sur la mise en œuvre de la stratégie du Service d'évaluation et d'audit (IOS) en 2004-2005 : rapport annuel 2004	171 EX/31 171 EX/62	171 EX/Déc., 39
II. Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI)		
— Mise en place du dispositif pilote sur la suite à donner aux rapport du Corps commun d'inspection	169 EX/32 169 EX/42	169 EX/Déc., 7.2

**2005-2007 : COMITÉ SPÉCIAL***(18 membres ; Présidente : M<sup>me</sup> Samira Hanna-El-Daher (Liban))*

## Méthodes de travail de l'Organisation

— Conseil exécutif		
– Méthodes de travail de l'Organisation	175 EX/46 175 EX/INF.16 175 EX/52	175 EX/51
– Rapport du Conseil exécutif sur sa propre activité en 2006-2007, y compris ses méthodes de travail	177 EX/46 Partie I Rev. 177 EX/75	177 EX/46 (I)
— Conférence générale		
– Suivi de la résolution 33 C/92 concernant les relations entre les trois organes de l'UNESCO	174 EX/11 174 EX/INF.7 174 EX/47	174 EX/20
– Suivi du paragraphe 5 de la résolution 33 C/92 concernant les relations entre les trois organes de l'UNESCO	175 EX/INF.5 175 EX/52	

	<b>Rapports</b>	<b>Décisions</b>
– Suivi du paragraphe 5 de la résolution 33 C/92 concernant les relations entre les trois organes de l'UNESCO	176 EX/29 176 EX/64	
– Suivi du paragraphe 5 de la résolution 33 C/92 concernant les relations entre les trois organes de l'UNESCO	177 EX/31 Rev. 177 EX/75	
— Contrôle interne et évaluation		
– Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre de la stratégie d'évaluation	175 EX/26 175 EX/52	

**2007-2009 : COMITÉ SPÉCIAL**

*(18 membres ; Présidente : M<sup>me</sup> Shahnaz Wazir Ali (Pakistan))*

**2007-2009 : COMITÉ SPÉCIAL***(18 membres ; Présidente : Mme Shahnaz Wazir Ali (Pakistan))*

	Rapports	Décisions
Méthodes de travail de l'Organisation		
<b>Conseil exécutif</b>		
- Réexamen par le Conseil exécutif des méthodes de travail et du mandat du Groupe d'experts des questions financières et administratives	179 EX/19 et Add. et Add. Corr. et Add.2 179 EX/55	179 EX/Déc., 19
Rapport du Conseil exécutif sur la mise en œuvre du document 34 C/5 avec indication des résultats obtenus lors de l'exercice biennal précédent (35 C/3)	179 EX/21 179 EX/55 180 EX/25 180 EX/64 181 EX/23 et Corr. <i>(en anglais seulement)</i> 181 EX/SP/2 181 EX/63	179 EX/Déc., 21 180 EX/Déc., 25 181 EX/Déc., 23
- Rapport du Conseil exécutif sur sa propre activité, y compris ses méthodes de travail : modèle de présentation de ses rapports à la Conférence générale	179 EX/22 179 EX/55 180 EX/26 et Add. 180 EX/64	179 EX/Déc., 22 180 EX/Déc., 26
- Propositions du Conseil exécutif relatives à la mise en œuvre de la résolution 34 C/1 concernant des recommandations en vue de la Stratégie à moyen terme ajustable pour 2008-2013 (34 C/4), et à une future procédure d'examen par la Conférence générale des projets de stratégie à moyen terme de l'UNESCO	179 EX/41 179 EX/55	179 EX/Déc., 41
- Examen par le Conseil exécutif des critères relatifs à la tenue de séances privées	180 EX/23 et Add. 180 EX/64	180 EX/Déc., 23
- Examen par le Conseil exécutif des critères de sélection des points de l'ordre du jour à renvoyer au Groupe d'experts des questions financières et administratives, et des méthodes de travail de ce dernier	180 EX/24 et Addenda 180 EX/64	180 EX/Déc., 24
- Rapport du Directeur général sur les critères relatifs à la tenue de séances privées	181 EX/22 181 EX/63	181 EX/Déc., 22

- |   |  |                 |
|---|--|-----------------|
| - Rapports du Conseil exécutif sur ses activités et sur l'exécution du programme ; Partie I : activités en 2008-2009, y compris ses méthodes de travail ; Partie II : Rapport sur l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal 2008-2009 (34 C/5), avec indication des résultats obtenus lors de l'exercice biennal précédent (35 C/3) | 182 EX/26 Partie I Rev.<br>et Partie II<br>182 EX/67 | 182 EX/Déc., 26 |
| - Évaluation de l'organisation des débats thématiques   | 182 EX/27<br>182 EX/67                               | 182 EX/Déc., 27 |
| - Révision de l'Article 59 du Règlement intérieur du Conseil exécutif   | 182 EX/61<br>182 EX/67                               | 182 EX/Déc., 61 |

### Conférence générale

- |  |   |   |
|--|---|---|
| - Organisation des travaux de la 35 <sup>e</sup> session de la Conférence générale   | 179 EX/27<br>179 EX/55  | 179 EX/Déc., 27                                       |
| - Propositions concernant l'organisation des travaux de la 35 <sup>e</sup> session de la Conférence générale   | 189 EX/32<br>180 EX/INF.3<br><i>(et Corr. en français<br/>seulement)</i><br>180 EX/INF.22<br>180 EX/64    | 180 EX/Déc., 32                                       |
| - Suivi de la résolution 33 C/92 concernant les relations entre les trois organes de l'UNESCO  | 179 EX/18<br>179 EX/55  | 179 EX/Déc., 18                                       |
| - Suivi des résolutions 33 C/92 et 34 C/88 concernant les relations entre les trois organes de l'UNESCO  | 180 EX/22 et Addenda<br>180 EX/INF.14<br>180 EX/64<br>181 EX/INF.7<br>181 EX/63<br>182 EX/28<br>182 EX/67 | 180 EX/Déc., 22<br>181 EX/Déc., 21<br>181 EX/Déc., 28 |
| - Règlement relatif aux recommandations aux États membres et aux conventions internationales prévues par l'article IV, paragraphe 4, de l'Acte constitutif : proposition de modification de l'article 10 de ce Règlement | 182 EX/34<br>182 EX/67  | 182 EX/Déc., 34                                       |

**Membres du Comité spécial en 2007-2009**

**Comité spécial**

(18 membres)

Présidente : Mme Shahnaz Wazir Ali (Pakistan)

**Groupe I**

Espagne  
États-Unis d'Amérique  
Norvège

**Groupe II**

Albanie  
Azerbaïdjan  
Bulgarie

**Groupe III**

El Salvador  
Jamaïque  
Saint-Kitts-et-Nevis

**Groupe IV**

Japon  
Malaisie  
Pakistan

**Groupe V(a)**

Côte d'Ivoire  
Nigéria  
Ouganda

**Groupe V(b)**

Algérie  
Koweït  
Liban